



Report de cotisations sociales en mai, plus de 10000 demandes en Poitou et Charentes

mardi 9 juin 2020, par [lpe](#)

Afin de tenir compte de l'impact de l'épidémie de coronavirus sur l'activité économique, le réseau des Urssaf a mis en œuvre des mesures exceptionnelles pour accompagner les entreprises présentant de sérieuses difficultés de trésorerie.

Concernant l'échéance Urssaf du 5 mai : 1711 entreprises sur le périmètre géographique du Poitou et des Charentes ont bénéficié d'un report total ou partiel de cotisations sociales, ce qui représente 32,2 % des comptes du Régime général et un montant total de 29,3 millions d'euros. A titre de comparaison, en 2019, pour cette même échéance, seulement 41 entreprises avaient sollicité le report de leurs cotisations.

En détail, par département :

- En Charente, 330 entreprises ont sollicité le report total ou partiel des cotisations sociales (soit 30,11 % des comptes du régime général de la Charente devant payer leurs cotisations à cette date), ce qui représente un montant total de 6,4 millions d'euros.
- En Charente-Maritime, 606 entreprises ont sollicité le report total ou partiel des cotisations sociales (soit 32,20 % des comptes du régime général de la Charente-Maritime devant payer leurs cotisations à cette date), ce qui représente un montant total de 8,4 millions d'euros.
- En Deux-Sèvres, 317 entreprises ont sollicité le report total ou partiel des cotisations sociales (soit 30,36 % des comptes du régime général des Deux-Sèvres devant payer leurs cotisations à cette date), ce qui représente un montant total de 5,9 millions d'euros.
- Dans la Vienne, 458 entreprises ont sollicité le report total ou partiel des cotisations sociales (soit 35,34 % des comptes du régime général de la Vienne devant payer leurs cotisations à cette date), ce qui représente un montant total de 8,4 millions d'euros.

Concernant l'échéance Urssaf du 15 mai : 8503 entreprises en Poitou et Charentes ont bénéficié d'un report de cotisations sociales, ce qui représente 27 % des comptes du Régime général pour un montant total de 33,7 millions d'euros.

A titre de comparaison, en 2019, pour cette même échéance, seulement 1483 entreprises avaient sollicité le report de leurs cotisations.

En détail, par département :

- En Charente : 1588 entreprises ont sollicité le report total ou partiel des cotisations sociales (soit 26,33 % des comptes du régime général), ce qui représente un montant total de 6,8 millions d'euros.
- En Charente-Maritime, 3705 entreprises ont sollicité le report total ou partiel des cotisations sociales (soit 28,15 % des comptes du régime général), ce qui représente un montant total de 11,9 millions d'euros.
- En Deux-Sèvres, 1347 entreprises ont sollicité le report total ou partiel des cotisations sociales (soit 23,58 % des comptes du régime général), ce qui représente un montant total de 6,8 millions d'euros.
- Dans la Vienne, 1863 entreprises ont sollicité le report total ou partiel des cotisations sociales (soit 28,12 % des comptes du régime général), ce qui représente un montant total de 8,1 millions d'euros.

L'information relative à l'ensemble des dispositifs Urssaf d'accompagnement des entreprises et de soutien à l'économie est disponible et [actualisée régulièrement sur le site dédié sous la forme de foire aux questions](#).